ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 84762

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les pharmaciens de la Haute-Garonne, concernant des mesures annoncées par le Gouvernement en matière de santé publique. Les pharmaciens soulignent que, depuis 1999, ils ont assumé une grande part des efforts de développement du générique permettant la substitution de médicaments génériques dans 60 % des cas. Toutefois, ce collectif considère que la baisse de 13 % du prix des médicaments génériques et la généralisation du tarif forfaitaire de responsabilité met en cause l'avenir du médicament générique. Ces mesures représentent pour les pharmaciens un désaveu de leur implication. En conséquence, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en l'espèce et, d'autre part, de lui indiquer les mesures envisagées qui seront de nature à répondre aux inquiétudes des pharmaciens.

Texte de la réponse

Les pharmaciens d'officine sont des acteurs centraux de notre système de santé, par leur rôle clans la délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux, mais également par leur proximité avec les patients. L'année 2005 a été marquée par un ralentissement du déficit de l'assurance maladie, passant de 11,9 milliards d'euros en 2004 à 8 milliards. Cette réduction du déficit est due aux efforts qui ont été répartis entre l'ensemble des parties : assurés, professionnels de santé, industriels. La substitution et le développement des génériques ont été et demeurent un axe fort d'économies. Les pharmaciens en sont des acteurs essentiels grâce à l'autorisation de la substitution, à l'alignement des marges entre les princeps et les génériques et à l'autorisation de ristournes plus importantes. Ils ont contribué à ce redressement en poursuivant leurs efforts en ce domaine. Toutefois, les efforts doivent être poursuivis dans les années à venir, et l'objectif pour 2006 est de ramener ce déficit à 6,1 milliards d'euros, alors que les besoins en matière de santé vont croissant. En ce qui concerne le médicament, l'industrie du médicament a vu augmenter le taux de contribution de la taxe sur son chiffre d'affaires. Ce relèvement est la contrepartie du non-respect de ses engagements de croissance des ventes de médicaments remboursés. Outre la poursuite des actions du plan médicament, après une concertation avec les syndicats de pharmaciens, le TFR automatique à vingt-quatre mois, initialement envisagé, n'a pas été retenu, afin de laisser toute sa place au mécanisme de substitution. Deux conventions sont venues concrétiser cette volonté de poursuivre le développement des médicaments génériques : un accord signé le 6 janvier 2006 entre les pharmaciens et l'UNCAM qui prévoit une hausse du taux de pénétration de 6 points par rapport aux objectifs préalablement visés, et un accord pour le développement de la prescription des médecins dans le Répertoire a été négocié entre les syndicats de pharmaciens, les syndicats de médecins et l'assurance maladie. De plus, le plan retenu prévoit aussi : une baisse de 15 % des prix du Répertoire (princeps et génériques) ; une baisse de prix supplémentaire d'environ 10 % au bout de vingt-quatre mois d'inscription dans le Répertoire si le taux de substitution est inférieur à 65% ; l'engagement du ministre à mener une action pour une extension du Répertoire des génériques.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE84762

Auteur : M. Jean-Louis Idiart
Circonscription : Haute-Garonne (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84762
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 891
Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10415